



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Monsieur Fabien CLAVEAU
Secrétaire Académique Adjoint du SNES-FSU
Madame Régine DUMAS
Co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU
29 Rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand

**Le Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités**

Clermont-Ferrand, le 20 mai 2015

Téléphone
04 73 99 30 14

Fax
04 73 99 30 04

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Monsieur le secrétaire académique adjoint du SNES-FSU,
Madame la co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de votre courrier du 2 mai dernier au titre de l'intersyndicale AESH. Vous savez que ce dossier fait partie de ceux auxquels j'attache un regard particulier.

Après avoir consulté les inspecteurs d'académies-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les secrétaires généraux, et mes conseillers techniques, j'ai engagé mes services dans une démarche d'exploration des progrès que vous souhaitez pour les AESH, et notamment :

- Étude de la mise en œuvre d'un recueil de vœux préférentiels d'affectation géographique dans chaque département.
- Étude des systèmes de prise en compte dans le temps de travail — forfaitaire ou non — des services corrélés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les autres académies (notamment, si vous aviez à votre connaissance de tels systèmes, je vous invite à me les communiquer rapidement pour enrichir notre réflexion).
- Développement d'une harmonisation académique des missions et de la gestion des AESH.

Au début du mois de juin, en relation avec les quatre IA-DASEN, une réunion de coordination académique se tiendra sur ces éléments avec l'ensemble des IEN



2/2

ASH et des coordonnateurs départementaux des AESH. Les résultats de ces travaux me seront communiqués pour nourrir notre dialogue social.

Dans la mesure des compétences qui me sont attribuées par la loi et dans le respect des ressources budgétaires affectées par l'État à nos services, j'entends que notre académie s'engage de la meilleure manière possible dans la professionnalisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap. C'est un objectif qui doit faire partie de notre prochain projet académique, car il participe à notre volonté de développer une école plus inclusive pour la réussite de tous les élèves. Notre académie a derrière elle une solide et longue expérience dans ce domaine. Elle doit poursuivre dans cette dynamique en accompagnant au mieux des possibilités ses agents les plus en pointe. Il est patent que les AESH tiennent là un rôle éminent que nous ne saurions ignorer.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Marie-Danièle CAMPION